

CHARTRE VOLONTAIRE D'ENGAGEMENTS RÉPUBLICAINS

« J'aime mon logement collectif, je suis solidaire »

En France, le droit au logement est un droit important.

En France, il y a des logements sociaux.

La France veut garantir le droit au logement.

Les citoyens doivent respecter les lois pour bien vivre ensemble.

La charte « J'aime mon logement collectif, je suis solidaire » est un engagement pour respecter les règles de :

- > **Vivre ensemble,**
- > **Vivre dans un logement social,**
- > **Vivre en collectivité.**

Avec la charte, vous vous engagez à respecter certaines valeurs.

Dans cette charte, le rôle du locataire est important.

Dans cette charte, la vie collective est importante.

La charte vous aide à :

- > **Échanger et être informé,**
- > **Avoir des conseils sur la vie collective.**

« **Vivre en bon voisin c'est l'affaire de tous** »

La ville veut :

- > **Aider les locataires**
- > **Expliquer le rôle du locataire**
- > **Expliquer les bonnes pratiques.**

Je veux respecter mes voisins et je veux qu'ils me respectent aussi.

En tant que nouveau locataire, je m'engage à suivre les trois principes de la charte :

- > **Respecter l'autre,**
- > **Respecter le lieu de vie,**
- > **Être tolérant.**

RESPECTER L'AUTRE

C'est avoir de bonnes relations entre voisins.

C'est aussi respecter la tranquillité de chacun.

Je me présente à mes voisins.

Être bien accueilli, c'est aussi connaître et bien accueillir.

Je respecte la tranquillité de tous en évitant de faire trop de bruit.



CHARTRE VOLONTAIRE D'ENGAGEMENTS RÉPUBLICAINS

« J'aime mon logement collectif, je suis solidaire »

RESPECTER LE LIEU DE VIE PRIVÉ ET COMMUN

C'est aimer son logement et sa résidence.

C'est aussi être propre et respecter un cadre de vie agréable.

Je m'engage à faire le maximum pour prendre soin et entretenir mon logement en fonction de mes capacités et mes possibilités.

Je fais attention et respecte la propreté des parties communes.

J'invite ma famille à respecter la tranquillité et la sécurité de la résidence et de ses occupants.

ÊTRE TOLÉRANT

C'est être poli et respecter son voisin.

C'est aussi parler en cas de problèmes et être solidaire les uns des autres.

Je m'engage à être gentil et tolérant avec mes voisins pour avoir de bonnes relations.

Je respecte la vie privée de mes voisins.

Je parle avec eux en cas de problèmes.

Je crois que cette chartre nommée « J'aime mon logement collectif, je suis solidaire » permettra une meilleure entente entre voisins et rendra mon habitat plus agréable.

Arnaud Péricard

Maire de Saint-Germain-en-Laye



Paul Joly

Maire-adjoint chargé du Logement,
de l'Accessibilité et de la Cité de demain



Le locataire :

Date :

Signature :

